



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET
LE PACIFIQUE SUD-OUEST

Onzième session

Nuku'alofa Tonga, 28 septembre – 1^{er} octobre 2010

La réunion se tiendra au Fa'Onelua Convention Centre, Nuku'alofa,
du mardi 28 septembre à 9h30 au vendredi 1^{er} octobre 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NASWP 10/11/1
2.	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/NASWP 10/11/2
3(a)	Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius	CX/NASWP 10/11/3
3(b)	Résultats de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire Codex	CX/NASWP 10/11/4
3(c)	Activités d'autres organisations internationales / régionales	CX/NASWP 10/11/5
4.	Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013	
4(a)	État d'avancement du plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013	CX/NASWP 10/11/6
4(b)	Observations et informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires, la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires et l'utilisation des normes du Codex aux niveaux national (réponses à la CL 2009/28-NASWP)	CX/NASWP 10/11/7
5	Document de travail sur le kava	CX/NASWP 10/11/8
6.	Nomination du Coordonnateur	CX/NASWP 10/11/9
7.	Autres questions et travaux futurs	
8.	Date et lieu de la prochaine session	
9.	Adoption du rapport	

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : [ftp://ftp.fao.org/codex/ccnaswp11](http://ftp.fao.org/codex/ccnaswp11)
Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour** (CX/NASWP 10/11/1). Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point figurant à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2 de l'ordre du jour : Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex** (CX/NASWP 10/11/2). Ce point inclut des questions intéressant la région qui découlent des sessions récentes de la Commission et d'autres comités et groupes spéciaux.
- Point 3(a) de l'ordre du jour : Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius** (CX/NASWP 10/11/3). Les représentants de la FAO et de l'OMS soumettront un rapport sur les activités des deux organisations complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius.
- Point 3(b) de l'ordre du jour : Résultats de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire Codex** (CX/NASWP 10/11/3). Les représentants de la FAO et de l'OMS soumettront un rapport sur les résultats de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire Codex.
- Point 3(c) de l'ordre du jour : Activités d'autres organisations internationales / régionales** (CX/NASWP 10/11/5). Les observateurs d'autres organisations internationales / régionale soumettront un rapport sur les activités portant sur les activités de CCNASWP.
- Point 4 de l'ordre du jour : Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013**
- Point 4(a) de l'ordre du jour : État d'avancement du plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013** (CX/NASWP 10/11/6). À sa dixième session, le CCNASWP est convenu de demander au Coordonnateur de suivre la mise en œuvre du plan stratégique et de présenter un rapport sur son état d'avancement à sa onzième session (ALINORM 09/32/32, par. 36).
- Point 4(b) de l'ordre du jour : Observations et informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires, la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires et l'utilisation des normes du Codex aux niveaux national (réponses à la CL 2009/28-NASWP)** (CX/NASWP 10/11/7). À sa dixième session, le CCNASWP est convenu d'envoyer une Lettre circulaire sous forme de questionnaire qui lierait plus directement l'information relative à la législation alimentaire, au contrôle des denrées alimentaires, à la structure du Codex et à la participation des consommateurs au niveau national aux objectifs et activités du Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013 (ALINORM 09/32/32, par. 50). Les observations soumises en réponse à la CL 2009/28-NASWP figurent au document CX/NASWP 10/11/7.
- Point 5 de l'ordre du jour : Document de travail sur le kava** (CX/NASWP 10/11/8). À sa dixième session, le CCNASWP est convenu que le Coordonnateur, en concertation avec les pays insulaires du Pacifique, préparerait un document rassemblant des informations sur: (i) l'éventail des produits à base de kava et des éléments attestant l'utilisation du kava à des fins alimentaires; (ii) les procédés de transformation; (iii) les mesures réglementaires visant à contrôler la sécurité sanitaire de ces produits, par pays; et (iv) les marchés d'exportation et d'autres questions pertinentes, pour examen à sa prochaine session (ALINORM 09/32/32, par. 44).
- Point 6 de l'ordre du jour : Nomination du Coordonnateur** (CX/NASWP 10/11/9). Conformément à l'Article IV.2 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité est invité à désigner un coordonnateur pour l'Amérique du nord et le Pacifique sud-ouest qui sera nommé par la Commission à sa trente-quatrième session.
- Point 7 de l'ordre du jour : Autres questions, travaux futurs.** Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Toutefois, il est vivement recommandé de soumettre ces questions par écrit bien avant la session.
- Point 8 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine session.** Le Comité sera informé de la date de sa prochaine session, décidée à titre provisoire.
- Point 9 de l'ordre du jour : Adoption du rapport.** Conformément à l'Article X.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa onzième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.